

SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DE L' AISNE NAVIGABLE AXONAISE

PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL

Séance du 24 mars 2021

Date de convocation : 17/03/2021

Nombre de membres présents : 18

Nombre de membres en exercice : 40

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-quatre du mois de mars à 18h30, le Comité syndical légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du Chemin Vert à Mercin-et-Vaux, sous la présidence de Monsieur Nicolas GERAULT, président.

Conformément à la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020, prolongeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021, les syndicats mixtes fermés et EPCI à fiscalité propre peuvent bénéficier d'un quorum allégé au tiers des membres présents.

Délégués de la communauté d'Oulchy-le-Château :

Avec voix délibérative : Messieurs MESSEAN Adrien, WILLAUME Roger.

Etait excusé : Monsieur GIROD Pierre-Emmanuel

Délégués de la communauté de communes des Lisières de l'Oise :

Avec voix délibérative : Messieurs SARKOZY Thierry, SUPERBI Franck et LOUBES Yves.

Etai ent excusés : Messieurs BEGUIN Eric, CORMONT Jean-Claude.

Délégués de la communauté de communes Retz-en-Valois :

Avec voix délibérative : Mesdames et Messieurs BOUVIER Jean-Marie, NOEL Joël, MOUNY Chantal, DAVIN Benoît, MAILLET CONTOZ Alexandre, LEROUX Claire.

Etai ent excusés : Monsieur REBEROT Nicolas et Madame COHEN Monique.

Délégués de GrandSoissons Agglomération :

Avec voix délibérative : Mesdames et Messieurs BERNARD Jean-Louis, BEZIN Jean-Marc, COUTEAU Marc, D'HIVER Gérard, GERAULT Nicolas, DUPRE Dominique, TOUSSAINT Bruno.

Etai ent excusés : Mesdames et Messieurs GONTIER Marie-Christine, HUBERT Antoine, LOUIS Philippe.

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur MESSEAN Adrien.

Assistaient également :

Madame PHILIPPE Marine et Madame Sonia MAILLET, respectivement responsable animation bassin versant et assistante comptable à l'Union des syndicats d'aménagement et de gestion des milieux aquatiques.

1. Approbation du procès-verbal de séance du 3 février 2021

Le compte-rendu transmis à l'ensemble des délégués ne faisant l'objet d'aucune remarque est approuvé à l'unanimité.

2. Compte administratif 2020 : délibération n°2021-02

Rapporteur : Monsieur SUPERBI Franck – nommé en séance.

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		89 438,18		35 922,79	0,00	125 360,97
Opérations de l'exercice	73 352,09	118 296,82	86 394,25	42 341,21	159 746,34	160 638,03
TOTAUX	73 352,09	207 735,00	86 394,25	78 264,00	159 746,34	285 999,00
Résultats de clôture		134 382,91	8 130,25	0,00	8 130,25	134 382,91
Restes à réaliser	0,00	0,00	101 002,32	0,00	101 002,32	0,00
TOTAUX CUMULES	0,00	134 382,91	109 132,57	0,00	109 132,57	134 382,91
RESULTATS DEFINITIFS		134 382,91	109 132,57			25 250,34

- 1° Constate pour le compte administratif les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes :
- 2° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser :
- 3° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

VOTE : Adoptée à l'unanimité des présents (Monsieur le Président ne prend pas part au vote)

3. Compte de gestion 2020 : délibération n° 2021-03

Rapporteur : Monsieur GERAULT Nicolas – Président.

Le Comité syndical :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses opérations.

Considérant de la régularité des opérations.

1 Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2 Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3 Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

VOTE : Adoptée à l'unanimité des présents

4. Affectation du résultat de fonctionnement 2020 : délibération n°2021-04

Rapporteur : Monsieur GERAULT Nicolas – Président.

Après avoir examiné le compte administratif 2020 et constaté l'excédent de fonctionnement de 134 382.91 €, à l'unanimité, le comité syndical, décide :

- D'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 conformément au document joint à la présente,
- De donner tout pouvoir au Président pour l'exécution de cette décision.

VOTE : Adoptée à l'unanimité des présents

5. Contributions 2021 : délibération n°2021-05

Rapporteur : Monsieur GERAULT Nicolas – Président.

Monsieur le Président rappelle au comité syndical la délibération n°1 du 3 février 2021 approuvant le débat d'orientation budgétaire 2020.

Il rappelle également que les contributions sont calculées selon trois critères conformément à l'article 8 des statuts annexés à l'arrêté préfectoral 2016-1117 du 22 décembre 2016, à savoir :

- linéaire de berges 34 %
- surface incluse dans le bassin versant 33 %
- population dans le bassin versant 33 %

Monsieur le Président rappelle également l'adhésion au syndicat de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise par arrêté préfectoral 2019-38 du 21 novembre 2019.

Il propose de fixer les contributions 2021 pour un montant de 118 296.00 € répartis comme suit :

○ Communauté de Communes de Retz-en-Valois	32 860.01 €
○ Communauté d'Agglomération GrandSoissons	46 480.29 €
○ Communauté de Communes du canton d'Oulchy-le-Château	11 270.51 €
○ Communauté de Communes des Lisières de l'Oise	27 685.19 €

Monsieur le Président rappelle qu'il a été décidé lors du débat d'orientation budgétaire de ne pas augmenter la cotisation 2021. L'année 2021 étant une année de transition suite à l'installation du nouveau bureau et le contexte sanitaire de qui a débuté en 2020. Il précise toutefois qu'il sera nécessaire de travailler sur les futurs budget et notamment la priorisation des travaux sur plusieurs années afin d'ajuster au mieux les cotisations syndicales réclamés aux EPCI.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver les contributions 2021 pour un montant total de 118 296.00 € conformément à la répartition présentée ci-dessus
- de donner tout pouvoir au Président pour l'exécution de cette décision.

VOTE : Adoptée à l'unanimité des présents

6. Travaux de ruissellement et d'érosion sur le bassin versant de Vauxbuin – participation financière de la commune : délibération n° 2021-06

Rapporteur : Monsieur GERAULT Nicolas – Président.

Le comité syndical,
Sur le rapport du Président,
Vu l'article L.5211.10 et L 5211.2 du code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la commande publique,
Vu les délibérations n°21 du 05 avril 2017, n° 18 du 16 mai 2018 approuvant l'étude du ru de Vauxbuin
Vu la délibération n° 6 du 19 février 2020 permettant l'engagement de la phase règlementaires du projet,
Vu la délibération n°26 du 17 décembre 2020 approuvant les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de vauxbuin ;

Considérant que la phase de conventionnement est finalisée et que le dossier réglementaire est en cours d'instruction ;

Considérant l'octroi des subventions du conseil départementale de l'Aisne dans le cadre du plan de financement avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie sur un montant estimatif de 132 065,63 € HT ;

Considérant la part d'autofinancement pour le syndicat de l'Aisne navigable à hauteur de 42 335,46 € HT ;

Considérant l'avis favorable de la commune de Vauxbuin pour une participation à l'autofinancement à hauteur de 14 111,82 € HT;

Monsieur le Président propose de solliciter la participation financière de la commune de Vauxbuin à hauteur d'un tiers du montant HT sur la part d'autofinancement soit un montant de 14 111.82 € HT.

Délibère, décide, à l'unanimité des présents

- De solliciter la participation financière de la commune de Vauxbuin à hauteur d'un tiers du montant HT sur la part d'autofinancement du syndicat soit un montant de 14 111.82 € HT ;
- D'autoriser le Président à signer la convention relative à cette participation financière ;
- De solliciter la mise à disposition des services techniques de l'Union des syndicats pour la mise en œuvre de ces décisions ;
- De donner tout pouvoir au Président pour l'exécution de ces décisions.

VOTE : Adoptée à l'unanimité des présents

7. Budget primitif 2021 : délibération n°2021-07

Rapporteur : Monsieur SUPERBI Franck – 1^{er} Vice-Président.

Monsieur le Président présente au comité syndical le projet de budget primitif 2021.

Après examen, le comité syndical décide à l'unanimité des présents :

- D'approuver le budget primitif pour l'année 2021 arrêté sur les bases suivantes :

*section de fonctionnement :

- dépenses = recettes : 203 246.32 €

*section d'investissement :

- dépenses = recettes : 451 007.57 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité des présents

3. Questions diverses :

➤ POINT RIVIERE :

Etude globale

• Première phase lancée :

- Le 23 Mars 2021 : Réunion de lancement
- Du 24 au 31 Mars 2021 : rendez-vous en mairie.
- À partir du 12 Avril : lancement de la campagne terrain.

➤ **L'USAGMA et SOGETI effectueront quelques rencontres et quelques jours de terrain ensemble**

Environ 50 communes sont concernées par l'enquête publique qui sera suivi d'une phase de terrain pour un rendu d'ici un an.

Travaux du PPRE de la Crise, T4

• LOT ENTRETIEN : FINI.

- Dernier linéaire de désembâclement effectué.
- Berge abimée reprise à Courmelles
- Débris de sapins à Vauxbuin retirés sur les zones les plus sensibles

• LOT DE RESTAURATION : REPRISE ET FIN

- Concertation avec le nouveau propriétaire du seuil du Ru des aulnes, plusieurs hypothèses de travail à concerter.
- Quelques travaux de plantation suite au lot l'entretien

DIG du Retz-Voidon

- procédure de porté à connaissance en cours.

Travaux du PPRE de la Crise, T4



Berges nettoyées sur le site de retrait de Pins Douglas à Vauxbuin

Travaux du PPRE de la Crise, T4



Berges reconstruites après les travaux de retraits sur les Tuyas

DIG du Ru de Vandy

- Enquête publique en cours. Affichage en mairie et sur le Ru effectué



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19h45.

Le Président,
Nicolas GERAULT